

Délibération du Conseil Municipal

D.2023-068

Commune de LAUZERTE

ACTE : 7.2.3

L'an deux mille vingt-trois et le 30 Août à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, MAZILLE.
MRS BAÏADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : MME BOURCIER A M. CAM.
MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MRS. BADO, BERTHAUX.
MME NEGRE.

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 24/08/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : SAUR FRANCE / COMPTE DE GESTION 2022- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de la SAUR pour l'année 2022.

Le produit de la taxe s'élève à la somme de **51 570.89 €**.

Le montant des impayés de **1 975.29 €** et celui des factures irrécouvrables de **407.83 €**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le compte d'exploitation établi par la SAUR pour l'année 2022, pour un montant **51 570.89 €**. La somme nette revenant à la commune, déduction faite des factures irrécouvrables et impayées, est de **49 187.77 €**
- **CHARGE** : le Maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING